

**POUR INFORMATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Le point sur la mise en œuvre
de l'Agenda global pour l'emploi
(exposés des pays)**

1. Le présent rapport de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi se compose de deux parties. La première décrit brièvement les modalités que la commission a suggérées en mars 2006¹ pour les exposés des pays et qui devaient être appliquées aux exposés présentés sur le Burkina Faso et le Pakistan par de hauts responsables politiques et les partenaires sociaux, lors de la session de mars 2007. Dans la deuxième, on trouvera pour information le rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, établi selon le même modèle qu'en novembre 2006².

I. Exposés des pays

2. La commission, ayant demandé à obtenir des informations de première main sur l'expérience acquise par les pays dans l'élaboration de leurs stratégies nationales de l'emploi, de hauts responsables politiques et des représentants des employeurs et des travailleurs de l'Argentine, du Ghana et des Philippines lui ont présenté des exposés lors de ses sessions de mars et novembre 2005.
3. Lors de sa session de mars 2006, la commission a prié le Bureau de continuer à inviter certains pays (deux par période biennale) à faire part de l'expérience qu'ils ont acquise à la faveur de la formulation et de la mise en œuvre de leurs politiques de l'emploi en indiquant la mesure dans laquelle les méthodes, directives et instruments du BIT ont été utilisés et en dégagant les bonnes pratiques afin que chaque pays puisse tirer les enseignements de l'expérience des autres. La commission a notamment relevé que, dans leurs exposés, les délégations tripartites nationales ont insisté sur l'aide apportée par les services consultatifs techniques du BIT et sur l'utilité du cadre de l'Agenda global pour l'emploi.
4. A l'avenir, la commission devrait prendre connaissance à l'avance de l'exposé qui sera présenté par les représentants tripartites – dans le cas du Burkina Faso et du Pakistan, sur le site Internet du Conseil d'administration.

¹ Document GB.295/ESP/1/3.

² Document GB.297/ESP/6.

5. En outre, la commission avait prié le Bureau d'élaborer des directives et de dresser une liste de questions de base afin d'aider la délégation du pays à rédiger les documents et à préparer son exposé. Les directives proposées, qui ont été portées à la connaissance des mandants tripartites du Burkina Faso et du Pakistan, figurent en annexe.

Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi

a) Au niveau mondial

Tendances mondiales de l'emploi, Résumé 2007

6. Le BIT publie le rapport sur les tendances mondiales de l'emploi chaque année depuis cinq ans. Comme les précédents, le rapport de cette année³ présente les principaux faits nouveaux survenus sur le marché mondial de l'emploi à l'aide des chiffres de 2006 et les compare avec les tendances à long terme.
7. Parmi les signes encourageants, les auteurs relèvent que la forte croissance du PIB mondial enregistrée en 2006 – 5,2 pour cent – s'est traduite par une stabilisation des marchés du travail et une légère augmentation du nombre des personnes ayant un emploi ainsi que par une réduction de la proportion des travailleurs pauvres dans l'emploi total. Plus précisément:
- les personnes au travail étaient plus nombreuses en 2006 qu'en 2005. A la fin de 2006, 2,9 milliards de personnes âgées de 15 ans et plus étaient au travail, soit une augmentation de 1,6 pour cent par rapport à l'année précédente et de 16,6 pour cent depuis 1996. Le nombre de personnes qui travaillent dans le monde est aujourd'hui plus élevé que jamais;
 - parallèlement, depuis 1996, le nombre de travailleurs qui vivent avec 1 dollar par jour a diminué de près de 90 millions et la proportion de travailleurs pauvres dans l'emploi total a reculé (passant de 24 à 17,6 pour cent pour ceux qui vivent avec 1 dollar par jour et de 54,6 à 47,4 pour cent pour ceux qui vivent avec 2 dollars par jour).
8. Toutefois, ces signes encourageants ont été partiellement effacés par des tendances négatives:
- premièrement, malgré la forte croissance, le chômage a augmenté en valeur absolue, le nombre de chômeurs restant à son plus haut niveau historique de 195,2 millions. Le taux de chômage mondial s'est donc maintenu à 6,3 pour cent en 2006;
 - deuxièmement, certains pays et régions ont réussi à faire reculer la pauvreté des travailleurs et de leurs familles mais d'autres ont vu le nombre de leurs travailleurs pauvres augmenter. De ce fait, la proportion des travailleurs pauvres dans l'emploi total a diminué au cours de ces dix dernières années mais, en chiffres absolus, le nombre de travailleurs qui n'ont pas plus de 2 dollars par jour pour vivre n'a cessé de croître pour atteindre 1,37 milliard en 2006, contre 1,35 milliards en 1996. Le chiffre record de 1,4 milliard atteint en 2001 n'a que légèrement diminué depuis.

³ Voir BIT, Tendances mondiales de l'emploi, *Résumé, janvier 2007*, Genève, à l'adresse: www.ilo.org/trends.

9. Pour la première fois, le rapport sur les tendances mondiales de l'emploi se penche sur la situation à prévoir pour l'année suivante. Etant donné que, selon le FMI, le taux de croissance du PIB mondial sera de 4,9 pour cent en 2007, soit à peu près le même qu'en 2006, il n'y a aucune raison de croire que la persistance d'une croissance vigoureuse se traduira par une réduction notable du chômage ou de la pauvreté, à moins d'un changement radical des politiques de l'emploi.
10. Une étape historique a été franchie en 2006, le volume de l'emploi dans le secteur tertiaire ayant dépassé celui de l'emploi agricole. L'emploi tertiaire représente désormais 40 pour cent de l'emploi mondial, contre 39,5 pour cent en 2005, et l'emploi agricole est tombé de 39,7 pour cent en 2005 à 38,7 pour cent en 2006.
11. Le *Résumé des tendances mondiales de l'emploi* décrit en outre le comportement du marché du travail de chaque région ainsi que les principaux problèmes à résoudre.

b) Niveau régional

Forum tripartite des Caraïbes sur l'emploi

12. L'OIT a organisé le Forum tripartite des Caraïbes sur l'emploi du 10 au 12 octobre 2006 à la Barbade. Ce forum, auquel ont participé de hauts représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de tous les Etats Membres et territoires non métropolitains des Caraïbes, a porté sur les problèmes économiques et sociaux particuliers des petits Etats insulaires dans un monde de plus en plus concurrentiel et ouvert. Le BIT avait préparé, en étroite consultation avec les partenaires sociaux des pays, un document d'information intitulé *Responding to globalization: A decent work agenda for the Caribbean in the context of regional integration*. Ce rapport décrivait brièvement les principaux problèmes des Caraïbes, à savoir une croissance de plus en plus instable, la montée du chômage, en particulier chez les jeunes, et le travail informel dans le contexte de l'intensification de la concurrence mondiale et de l'érosion des préférences commerciales. Le forum a donné lieu à un débat animé, et les participants ont reconnu la nécessité de créer rapidement un climat politique favorable à l'échelon national et de favoriser l'intégration régionale pour promouvoir le plein emploi productif et le travail décent.
13. Le forum tripartite a adopté une déclaration et un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans les Caraïbes et a décidé d'élaborer des programmes de promotion du travail décent par pays afin d'inscrire les objectifs du travail décent dans les programmes nationaux de développement. A cette occasion, les participants ont attiré l'attention, entre autres, sur l'Agenda global pour l'emploi et le document relatif à la mise en œuvre de cet agenda qui indique la manière de rendre opérationnel le volet emploi des programmes de promotion du travail décent par pays. L'OIT a ensuite présenté la déclaration et le plan d'action tripartites ainsi que le rapport du forum lors de la quinzième session du Conseil du CARICOM pour le développement humain et social (COHSOD), qui s'est tenue du 12 au 21 octobre 2006 en Guyane. Le COHSOD a pris note du document final du forum et a décidé de le soumettre pour approbation à la prochaine Conférence des chefs de gouvernement du CARICOM.

c) Niveau national: enseignements à tirer de l'expérience des pays

Madagascar: Approbation du Programme national de soutien à l'emploi

14. A Madagascar, la politique nationale de l'emploi est le texte de référence pour la promotion de l'emploi. Un plan d'action (intitulé Programme national de soutien à l'emploi – PNSE) a été élaboré pour la mettre en œuvre. Le secteur de l'emploi a aidé, grâce à des fonds provenant de la SIDA (Agence suédoise de coopération internationale au développement, Suède), le ministère du Travail et les partenaires sociaux à élaborer le programme quinquennal en veillant à ce qu'il soit cohérent avec le DSRP, dénommé Plan d'action Madagascar (MAP). Les deux programmes portent sur la période 2007-2011.
15. L'élaboration du PNSE a donné lieu à un intense processus de consultations qui a débuté le 19 juillet 2006 à la faveur d'une réunion technique organisée pour examiner, sur la base d'un document méthodologique préparé par le BIT, les objectifs stratégiques et les résultats opérationnels du PNSE. Les étapes suivantes ont consisté à consulter les partenaires sociaux, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional; à mettre au point les mesures et les programmes nécessaires pour réaliser les objectifs définis; à élaborer des indicateurs permettant de mesurer les progrès et les résultats obtenus; et à définir dans le détail les attributions du comité directeur et du secrétariat permanent chargé de surveiller et d'orienter le processus de mise en œuvre.
16. Un séminaire national tripartite auquel ont participé des représentants des ministères concernés, des provinces, des régions, des associations d'employeurs, des syndicats, de la société civile et d'organisations internationales a été organisé le 18 octobre 2006 pour entériner le PNSE. Ce séminaire était présidé par M. Jean-Théodore Ranjivasaon, ministère du Travail. Après la présentation du programme dans son ensemble et des travaux de groupe sur chacun des objectifs stratégiques, les participants ont approuvé et adopté le PNSE à l'unanimité.
17. Le BIT a également fourni une assistance technique au ministère du Travail pour intégrer le PNSE dans le MAP, ce qui a été réalisé avec succès: tous les éléments de ce PNSE de 16 millions de dollars E.-U. ont été incorporés dans la grille des activités du MAP en vertu du sixième des huit engagements⁴. Le MAP a été présenté à des donateurs lors d'une réunion tenue en novembre 2006 et le PNSE devrait être au moins en partie financé. Le PNUD ayant fait savoir qu'il pourrait prendre à sa charge certaines activités, des propositions concrètes sont à l'étude.

La loi de la Chine sur la promotion de l'emploi

18. Comme indiqué dans le rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi qui a été présenté à la commission lors de sa session de mars 2006⁵, le BIT a étroitement collaboré avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale pendant l'année 2005, en vue de l'élaboration d'une vaste loi sur la promotion de l'emploi. Le Bureau vient d'apprendre qu'au début du mois de janvier 2007 le gouvernement central de la Chine a

⁴ Les huit engagements du MAP portent sur les domaines suivants: 1) bonne gouvernance, 2) connexion des infrastructures, 3) transformation de l'éducation, 4) développement rural et révolution verte, 5) santé, planning familial et lutte contre le VIH/SIDA, 6) forte croissance économique, 7) protection de l'environnement et 8) solidarité nationale.

⁵ Document GB.295/ESP/1/2.

examiné et approuvé le projet de loi lors d'une réunion du Conseil d'Etat, présidée par le Premier ministre, M. Wen. Les participants ont souligné l'importance de l'emploi pour un développement économique et social équilibré, compte tenu surtout des difficultés actuellement causées par l'augmentation rapide du nombre des demandeurs d'emploi aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le Conseil d'Etat devrait très prochainement soumettre le projet de loi au Congrès national du peuple.

Ghana: Politique nationale de l'emploi

19. Le Ghana est l'un des premiers pays à avoir adopté un budget national axé sur l'emploi, et ce, dans le cadre de sa deuxième Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour faciliter la mise en œuvre de cette stratégie, un projet de politique nationale de l'emploi a été élaboré à l'intention du ministère de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi. Ce projet s'appuie sur l'analyse approfondie des questions relatives à l'emploi et au marché du travail, à laquelle ont procédé les partenaires tripartites avec l'assistance technique du BIT. Il a été élaboré par des experts du pays avec l'aide du BIT dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Banque mondiale, et sera examiné et adopté par les partenaires tripartites au début de 2007.
20. En outre, le BIT recherche, avec le ministère de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi et les partenaires sociaux, des moyens qui permettraient à l'Organisation et à d'éventuels partenaires de développement d'aider le gouvernement à poursuivre l'action entreprise à la faveur du programme pilote sur le travail décent afin de créer davantage d'emplois décents dans l'économie informelle et pour les jeunes. A noter que la politique nationale de l'emploi est élaborée dans le cadre du programme de promotion de travail décent du Ghana (2006-2009) qui a permis d'augmenter l'emploi, la productivité et les revenus, surtout dans des régions et branches d'activité sélectionnées, conformément à l'un de ses trois objectifs prioritaires.

d) Niveau sectoriel

Mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la croissance et du développement

21. Une réunion d'experts organisée conjointement par la CNUCED, l'OCDE et l'OIT sur le thème: «La contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement», a eu lieu du 4 au 5 décembre 2006. Le but était d'examiner les données empiriques récentes concernant l'impact des TIC sur la productivité et la compétitivité, sur le commerce, sur l'emploi et donc sur l'accélération de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. Une première réunion de ce type avait eu lieu du 17 au 19 janvier 2005 à Antigua, au Guatemala.
22. Les débats se sont articulés autour des thèmes suivants: i) impact des TIC sur la productivité et la croissance; ii) incidence des TIC sur les secteurs économiques (en particulier le secteur bancaire et la production pétrolière); iii) TIC et commerce international des biens et services; et iv) TIC, marchés du travail et emploi, et société.
23. Des informations importantes sur l'accès des femmes à l'emploi lié aux TIC et les conditions générales d'emploi dans le secteur de l'informatique ont été présentées. Les statistiques montrent que la plupart des emplois de la branche des TIC sont occupés par de jeunes hommes. On constate en effet que, dans cette branche, l'offre de main-d'œuvre diminue au fur et à mesure que l'on se rapproche des tranches d'âge élevées. Il a été souligné que les TIC n'étaient qu'une composante du développement économique et

social, aux côtés d'autres facteurs microéconomiques tels que les systèmes d'innovation, la mise en valeur des ressources humaines, l'esprit d'entreprise et l'environnement de l'entreprise. L'application et l'utilisation des TIC, favorisées par des conditions propices, jouent un rôle fondamental. La délocalisation de services grâce aux TIC est une source potentielle de croissance et d'emplois dans les pays prestataires, et de productivité et de compétitivité dans les pays clients.

Politiques du marché du travail

24. L'Inde fait partie des pays en développement qui réforment actuellement leur marché du travail et mettent en place à cet effet de nouvelles politiques. Cependant, comme les réformes du marché du travail peuvent prêter à controverse, elles doivent être mises en œuvre avec prudence, en tenant compte des intérêts de toutes les parties. L'un des buts de la table ronde de haut niveau sur la réforme du marché du travail de l'Inde, qui a eu lieu du 7 au 8 décembre 2006 à New Delhi sur le thème *Towards decent work in a globalized world*, était de réunir les partenaires sociaux afin qu'ils débattent de cette réforme. Les participants ont pris connaissance des résultats de travaux de recherche du Secteur de l'emploi et ont examiné des exemples de bonnes pratiques adoptées dans le monde entier. Les travaux du BIT sur la relation entre flexibilité et stabilité du marché du travail, en particulier, ont déclenché un débat entre partenaires sociaux indiens. Grâce à l'esprit de coopération qui a semblé voir le jour à ce propos, la question sera reprise de façon plus approfondie lors d'une future table ronde spécialement consacrée à la réforme en cours du marché du travail indien.
25. La Chine s'efforce actuellement de remédier aux problèmes et pressions engendrés sur son marché du travail par le passage de l'économie planifiée à une économie de marché socialiste au moyen de politiques du marché du travail. Cependant, on ne connaît pas encore très bien les effets à long terme et les conséquences macroéconomiques de ces politiques. Lors de sa session de novembre 2003, la commission a clairement reconnu, en discutant le document sur l'élément clé de l'Agenda global pour l'emploi relatif aux politiques actives du marché du travail, qu'il était nécessaire d'évaluer les politiques du marché du travail⁶. Cette nécessité a été réaffirmée lors d'un séminaire sur l'évaluation des politiques du marché du travail, organisé du 11 au 12 décembre 2006 à Beijing par le Secteur de l'emploi, le bureau de l'OIT à Beijing, le bureau sous-régional de Bangkok et l'Institut d'études sociales du ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Le Secteur de l'emploi a traité des aspects techniques de l'évaluation du marché du travail, présenté des exemples de bonne pratique relevés dans le monde entier et préparé le terrain à la mise en place progressive d'un système d'évaluation des politiques du marché du travail en Chine.

Créer un climat propice au développement des entreprises

26. Le BIT est un membre actif du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise; il préside le Groupe de travail sur l'environnement de l'entreprise et a piloté la préparation de la Conférence sur la réforme de l'environnement de l'entreprise, qui s'est tenue à la fin de 2005 au Caire. Le suivi de cette conférence sera assuré par une série de conférences régionales consacrées à l'acquisition, la gestion et la diffusion des connaissances ainsi qu'à l'élaboration, à l'intention des organismes de développement, de directives sur la manière d'aider les pays à mettre en place des mesures et des dispositions réglementaires favorables au développement des entreprises.

⁶ Document GB.288/ESP/2.

27. La première de ces conférences régionales s'est tenue à la fin de 2006 à Bangkok sur le thème *Creating Better Business Environments for Enterprise Development – Asian and Global Lessons for More Effective Donor Practices*. Plus de 170 personnes représentant 18 organismes de développement, les gouvernements de pays en développement et le secteur privé ont passé en revue les nombreux moyens dont disposent les organismes donateurs pour contribuer à la réforme de l'environnement de l'entreprise en Asie.
28. Cette conférence a fourni l'occasion d'analyser le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Les participants ont considéré que, pour les donateurs, la réforme de la réglementation était un élément clé du programme global de réforme de l'environnement des affaires, en ce sens qu'une bonne réglementation (mais pas nécessairement moins de règles) est importante pour le développement à long terme de l'entreprise. Au cours des débats, l'OIT – et d'autres – ont exprimé des réserves sur les méthodes utilisées au chapitre «Embauche des travailleurs» du rapport *Doing Business*. La conférence a mis en avant la nécessité d'intégrer, en fonction des besoins, une réforme de l'environnement des affaires dans tous les projets et programmes de développement de l'entreprise; elle a recommandé qu'une attention spéciale soit accordée aux retombées des réformes, surtout pour les pauvres et les femmes; et elle a invité les donateurs à coordonner davantage leur action, notamment pour aider les gouvernements à mieux assurer la continuité de leurs programmes de réforme.

Mettre fin à la discrimination sur le marché du travail

29. Le dialogue sur l'action à mener pour lutter contre la discrimination et promouvoir l'égalité en vue d'un travail décent, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte mondial, a eu lieu en octobre 2006 à Londres. Plusieurs entreprises multinationales et de hauts responsables politiques ont participé à ce dialogue, organisé conjointement par l'OIT et le Bureau du Pacte mondial des Nations Unies.
30. Les participants ont constaté que, du fait de la mondialisation et des récentes mutations sociales et démographiques (par exemple, le vieillissement de la population et l'intensification des flux migratoires), l'inégalité et la discrimination se manifestaient différemment aujourd'hui et posaient des défis nouveaux. Parallèlement, des données de plus en plus nombreuses montrent que la valorisation de la diversité est un véritable facteur de réussite économique, notamment pour remédier à la pénurie de qualifications et à la sous-utilisation du potentiel clientèle, et un atout fondamental pour mieux comprendre le marché.
31. Compte tenu de la géographie des inégalités du marché du travail, des partenariats publics-privés établis à l'échelon municipal peuvent parfois offrir des solutions locales plus efficaces. C'est pourquoi des maires et des délégations de grandes villes qui sont aux prises avec des problèmes de diversité ont été invités à participer au dialogue qui s'est tenu à Londres, d'autant plus que cette ville a été la première à lancer une campagne en faveur de la diversité, intitulée «Diversity Works for London». Il faut espérer que, grâce à leur participation au dialogue, d'autres villes élaboreront leur propre programme en s'inspirant du Pacte mondial et des travaux du BIT.

II. Emploi des jeunes

ii) Tendances mondiales de l'emploi des jeunes

32. Le rapport ⁷ que le BIT a publié en octobre 2006 confirme les résultats d'études de plus en plus nombreuses faisant état d'une conjoncture mondiale dans laquelle les jeunes se heurtent à des difficultés croissantes pour accéder au marché du travail. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

- Le nombre de jeunes chômeurs de 15 à 24 ans est passé de 74 millions en 1995 à 85 millions en 2005. Il a diminué dans une seule région: celle des économies développées et des Etats-Unis. Dans toutes les autres, le chômage des jeunes a stagné ou augmenté.
- En 2005, plus de 300 millions de jeunes étaient des travailleurs pauvres, c'est-à-dire qu'ils vivaient en deçà du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour et par personne. Cela signifie qu'à l'échelle mondiale un jeune sur quatre est aujourd'hui un travailleur pauvre.
- Une troisième catégorie de jeunes vulnérables est constituée de ceux qui ne travaillent pas et n'étudient pas. Ce sont ceux que le rapport appelle les jeunes découragés: ils sont inactifs parce qu'ils ont le sentiment que la rareté des postes vacants rend toute recherche d'emploi vaine. Les auteurs du rapport estiment qu'au moins 20 millions des jeunes de la planète ont renoncé à toute recherche d'emploi. Les jeunes découragés – tout comme les jeunes qui restent pendant longtemps au chômage – risquent d'éprouver des difficultés à se réinsérer dans le marché du travail, de se sentir inutiles et d'être exclus de la société. Les données statistiques révèlent également que, lorsque la croissance stagne ou est négative, ils ont davantage tendance à s'exclure de la vie active sans même chercher du travail.

III. Economie informelle

33. Le compte rendu détaillé des travaux récents du BIT sur l'économie informelle est présenté dans un document séparé ⁸.

IV. Répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique

34. Certaines des activités en cours à l'échelon national ont été présentées plus haut (Ghana et Madagascar). A cela s'ajoutera l'exposé que fera le Burkina Faso lors de la session de mars 2007. Le prochain point sur la mise en œuvre rendra compte dans le détail des activités de suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, compte tenu des rapports qui seront examinés lors de la prochaine Réunion régionale africaine de l'OIT qui se tiendra à Addis-Abeba en avril 2007.

Genève, le 5 février 2007.

Document soumis pour information.

⁷ BIT: *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, Genève, oct. 2006.

⁸ Document GB.298/ESP/4.

Annexe

Suggestions pour le contenu des exposés des pays

Chaque pays présenterait les caractéristiques de son économie et les difficultés auxquelles il se heurte dans un tel contexte en ce qui concerne l'emploi, en articulant son exposé autour des grandes orientations et questions proposées ci-dessous.

I. Compréhension des problèmes

- Récapitulation des tendances de l'emploi et du marché du travail au cours des cinq à dix dernières années et analyse des principaux facteurs qui en sont à l'origine. Le pays a-t-il bénéficié d'une aide de l'OIT pour suivre l'évolution du marché du travail et élaborer des indicateurs clés?
- Inventaire des problèmes cruciaux à résoudre et des difficultés qui entravent (ou ont entravé) la création d'emplois productifs et décents pour les femmes et les hommes.

II. Stratégie nationale ou cadres d'action pour l'emploi

- Principaux moyens d'action prévus dans les stratégies nationales de l'emploi et/ou les cadres ou plans de développement à moyen terme, les DSRP et autres outils de planification à court et à moyen terme pour résoudre ces problèmes. La création d'emplois et de travail décent a-t-elle été définie explicitement comme un but prioritaire de la stratégie globale et des moyens d'action adoptés? Les partenaires sociaux, c'est-à-dire les représentants des employeurs et des travailleurs, ont-ils été associés à cette tâche? De quelle façon le BIT a-t-il contribué à l'élaboration des stratégies nationales de l'emploi? Les directives et instruments du BIT ont-ils été utilisés et, dans l'affirmative, comment? Le cadre stratégique de l'Agenda global pour l'emploi a-t-il été explicitement ou implicitement utilisé dans l'élaboration des stratégies et politiques de l'emploi?
- Quels objectifs précis ont été définis dans le cadre de la stratégie pour l'emploi à l'intention de certains groupes (jeunes, femmes, migrants et personnes handicapées).

III. Politiques macroéconomiques, mesures concernant le climat de l'investissement dans le secteur commercial et politiques sectorielles

- Quelles mesures ont été prises pour garantir la stabilité de l'environnement macroéconomique tout en stimulant la croissance économique et la création d'emplois? La stabilité économique a-t-elle été privilégiée au détriment de la création d'emplois productifs? Avec le recul, ces deux objectifs auraient-ils pu être mieux conciliés? Le BIT a-t-il donné des conseils techniques sur ces questions? Ces conseils ont-ils été sérieusement pris en considération dans les décisions prises et les politiques adoptées?
- Le gouvernement a-t-il désigné des secteurs clés ou prioritaires pour l'aide à la création d'emplois? Le cas échéant, comment et pourquoi ces secteurs ont-ils été désignés? Le BIT a-t-il aidé à la désignation de ces secteurs et à l'élaboration de mesures adéquates?

IV. Développement des entreprises

- Décrire les mesures prises pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des petites et moyennes entreprises, en particulier, aux échelons national, sectoriel et local. Comment l'aide du BIT a-t-elle contribué à la promotion ou à la réalisation de ces objectifs?

V. Qualifications et employabilité

- Le pays éprouve-t-il des difficultés pour se doter d'une main-d'œuvre compétitive à l'échelle mondiale en investissant dans l'amélioration des connaissances et de la formation professionnelle? Lesquelles? A quelles difficultés donne lieu l'amélioration des qualifications professionnelles des pauvres, en particulier de ceux qui vivent en milieu rural ou qui travaillent dans l'économie informelle? Le BIT a-t-il fourni une assistance dans ce domaine?

VI. Politiques du marché du travail

- Décrire les mesures prises pour garantir la bonne organisation et le bon fonctionnement du marché du travail, notamment par le biais de réformes tenant compte à la fois du besoin de flexibilité qu'ont les entreprises pour s'adapter à la montée de la concurrence mondiale et du besoin de sécurité des travailleurs. Les partenaires sociaux ont-ils été activement associés à la conception et à l'application de politiques du marché du travail efficaces? Le BIT a-t-il contribué à la conception et à l'application de telles politiques? Quels ont été les résultats de ces politiques?

VII. Mesures ciblées

- Décrire les mesures prises pour favoriser la création d'emplois garantissant l'égalité des chances pour les femmes et réduire la discrimination fondée sur le sexe dans le marché du travail. Indiquer également l'aide apportée par le BIT dans l'élaboration de telles mesures.
- Décrire les mesures prises pour favoriser l'emploi des personnes handicapées et l'aide fournie par le BIT dans l'élaboration de politiques et programmes adaptés.
- Décrire les interventions directes et les programmes ciblés qui ont été conçus pour créer des emplois productifs et décents (par exemple, programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, programmes de microfinance et de formation professionnelle mis en place à l'intention de groupes cibles tels que les femmes et les jeunes qui entrent dans la vie active). Le BIT a-t-il contribué à la conception et à la mise en œuvre de tels programmes?

VIII. Protection sociale

- Décrire les mesures prises pour généraliser la protection sociale et la sécurité économique, en en faisant bénéficier en particulier les groupes vulnérables, par le biais de programmes novateurs et du financement de proximité, par exemple. Le BIT a-t-il contribué à la conception et à la mise en œuvre de tels programmes?

IX. Situations de crise

- Si le pays (ou la région) a subi une catastrophe naturelle ou une crise économique, ou s'il sort d'un conflit, quelles mesures ont été prises pour faciliter la création d'emplois et de revenus dans les phases de reconstruction et de redressement? Le BIT a-t-il aidé

à élaborer des programmes visant à faciliter la création d'emplois décents dans ces situations?

X. Economie informelle

- Des mesures particulières ont-elles été prises pour augmenter la productivité et les revenus de ceux qui travaillent dans l'économie informelle? Le BIT a-t-il aidé à formuler et mettre en œuvre de telles mesures?

XI. Emploi des jeunes

- Des dispositifs et des programmes particuliers ont-ils été mis en place pour aider les jeunes hommes et les jeunes femmes à trouver un emploi productif sur le marché du travail? Le BIT a-t-il aidé à élaborer et appliquer de telles mesures?

XII. Gouvernance et évaluation

- Décrire les mesures prises pour renforcer sur le plan institutionnel la capacité du gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs d'élaborer et d'appliquer des politiques favorisant l'emploi productif et le travail décent ainsi que d'en évaluer les résultats. Indiquer également les mesures prises pour encourager le dialogue social tripartite dans la formulation et l'application de telles politiques, par le biais en particulier des instruments de planification et des DSRP. Indiquer l'aide fournie par le BIT pour renforcer cette capacité au sein du gouvernement et chez les partenaires sociaux.